



Communiqué de presse

Indice des droits dans le monde de la CSI 2026 : les libertés publiques dans le viseur !

La Confédération Syndicale Internationale publie aujourd'hui son indice annuel des droits dans le monde faisant état d'une dégradation sans précédent des libertés publiques dans le monde, et au premier plan la liberté d'expression et de réunion visant les syndicalistes – avec la pire note moyenne par pays en Europe et sur le continent américain depuis la première édition de l'Indice en 2014 !

En 2026, les dix pires pays au monde pour les travailleurs et les travailleuses sont l'Argentine, la Biélorussie, l'Egypte, l'Equateur, l'Eswatini, le Myanmar, le Nigéria, le Panama, la Tunisie et la Turquie. Seuls trois pays ont amélioré leur classement : le Botswana, le Royaume-Uni et l'Uruguay tandis que quatre autres pays ont vu leur note se dégrader : l'Albanie, l'Argentine, le Panama et la France. Sept pays ont été inscrits dans la liste des pays à surveiller en raison d'une augmentation rapide du nombre de violations : les Etats-Unis, la Guinée-Bissau, Israël, le Libéria, les Philippines, la République de Moldavie et le Zimbabwe.

Les chiffres sont sans appel sur la dégradation des droits fondamentaux des travailleurs dans le monde. Des atteintes au droit à la liberté d'expression et de réunion ont été signalées dans 50% des pays. Les autorités ont arrêté ou placé en détention des travailleurs dans 75 pays. Le droit à l'enregistrement officiel des syndicats a été entravé dans 75% des pays. Les travailleurs ont subi des violences dans 32% des pays. Le droit de grève a été violé dans 87% des pays. Les travailleurs ont eu un accès limité, voire aucun accès, à la justice dans 72% des pays. Le droit à la négociation collective a été restreint dans 121 pays.

Concernant la France, sa position est passée de la catégorie « Violations réitérées des droits » à « Violations répétées des droits ». Cette dégradation est le fruit de menaces croissantes sur l'activité syndicale en France, à l'image des bourses du travail de plus en plus menacées par les collectivités locales ou des poursuites judiciaires notamment à l'initiative d'employeurs. FO rappelle néanmoins que l'année 2026 a été marquée paradoxalement par un meilleur respect du dialogue social, par exemple dans le cadre de la présidence française du G7, de la transposition de la dernière convention sur l'assurance-chômage ou encore des concertations sur la transposition de directives de l'UE dans le champ social.

Pour FO, la situation est profondément alarmante et nécessite plus que jamais de s'appuyer sur l'Organisation Internationale du Travail, cheffe de file de la régulation sociale au niveau mondial, alors que s'ouvre aujourd'hui la Conférence Internationale du Travail 2026. Cette urgence est également l'opportunité de remettre au cœur de la politique extérieure de la France et de l'Union Européenne le respect des libertés fondamentales, à commencer par la liberté syndicale !

En solidarité !

Paris, le 1^{er} juin 2026

Contact :

Branislav RUGANI
Secrétaire confédéral

**Secteur Europe et
International**

✉ brugani

📧 @force-ouvriere.fr

☎ 07.81.16.76.85